

Actualités

Vie locale et manifestations

Informations communales et associatives

Bulletin communal hivers 2021



Cet été, nous pensions tous, qu'avec une vaccination importante de la population, nous allions éradiquer cette COVID 19. Malheureusement, ce n'est pas le cas, puisque nous avons connu une quatrième vague et maintenant nous subissons la cinquième. Le gouvernement nous annonce d'ores et déjà une sixième à venir. Les variants Alpha, Delta et Omicron se propagent à grande vitesse chez nos voisins. Il est d'autant plus important que chacun comprenne que la vaccination reste un des seuls moyens pour ne pas développer des formes graves de la maladie. Il est tout aussi important de rappeler que les gestes barrières sont et demeurent indispensables pour prévenir la contamination. Un certain relâchement a pu être constaté dans notre façon de vivre ces derniers temps. Je vous encourage donc à les respecter scrupuleusement. La commune n'a pas été épargnée par ces dernières vagues. En effet, l'école a dû à plusieurs reprises fermer des classes. La première fois, deux classes ont été fermées, ensuite trois classes et enfin une fermeture totale de l'école juste avant les vacances de fin d'année. Même si les enfants, en règle générale, ne développent pas de forme grave de la maladie, ils rentrent dans leur famille et là les choses peuvent vite se compliquer. J'en appelle à la responsabilité de tous afin d'éviter une dégradation de la situation sanitaire tant au plan communal qu'au plan national.

Dés lors, vous l'aurez compris, la situation actuelle m'amène tout naturellement à annuler la cérémonie des vœux pour la deuxième année consécutive. C'est avec un grand regret. Puisque c'est toujours un moment de convivialité privilégié avec les habitants de notre commune. Mais notre responsabilité face à cette crise est d'éviter tout brassage important de la population. D'autres manifestations prévues pour cette fin d'année ont été aussi annulées par les organisateurs afin d'éviter des rassemblements importants. Je les en remercie.

Avant cette cinquième vague, la municipalité a organisé une deuxième journée citoyenne en octobre. Elle a permis entre autres la réouverture d'un chemin communal qui va de Villeneuve au Bas Pont Roux. Merci à tous les participants. Le repas des aînés qui s'est déroulé en octobre a permis à certains de rompre avec un sentiment d'isolement subi depuis maintenant presque deux ans. Certaines associations, comme celle des parents d'élève de l'école a organisé une soirée jeu et le club de l'amitié un repas.

Les projets, pour cette année 2022, ont été débattus en conseil municipal. Il est prévu la continuité de la liaison douce de Tréllivan jusqu'à l'Écotay, le changement de mobilier de la salle d'honneur de la Mairie, et la mise en place d'un standard téléphonique à la mairie et à l'école et ce afin de résoudre les problèmes rencontrés ces derniers temps. L'étude pour le retable central de l'église est en cours pour permettre un chiffrage des travaux et des aides possibles. La porte de la Mairie ainsi que la porte et les fenêtres de la bibliothèque seront changées. Enfin, nous allons travailler sur les plans du futur restaurant scolaire avec le cabinet Colas Durand de Lamballe qui a été retenu en juillet par la commission dédiée. Une première réunion a eu lieu en octobre et les architectes doivent nous rendre un avant-projet sommaire en janvier. La route de la Croix de Pierre à la Boulais sera refaite par Dinan Agglomération. La route mitoyenne avec Dinan aux Hauts Villots sera également restaurée.

La population INSEE de la commune est de 1087 habitants au premier janvier 2022. Encore quelques chiffres : Il y a eu 32 permis de construire en 2020 et 37 en 2021, ainsi que 37 déclarations préalables en 2020 et 54 en 2021. Ce sont 15 naissances, 18 décès et 9 mariages en 2020 et 2021.

Enfin, à compter du mois de mars, le vendredi après midi des semaines paires, une conseillère numérique habilitée France Service sera à la disposition des habitants dans la salle associative de l'Espace Karnay. Elle permettra en outre d'aider à la prise en charge des outils numériques et aussi d'accompagner la population dans toutes les démarches administratives.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et que 2022 vous apporte le meilleur pour vous et votre famille.

Toute l'équipe
municipale vous
souhaite de
bonnes fêtes !

Commission bulletin

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

- Ronan TRELLU

MISE EN PAGE :

- Fabien ROUFFIGNAC

REGROUPEMENT D'INFORMATIONS :

- Fabien ROUFFIGNAC

IMPRESSION :

- L'imprimerie AUCLERC

COMITE DE REDACTION :

- Nathalie GUERIN

- Jérôme RICARD

- Ronan TRELLU

- Fabien ROUFFIGNAC



Sommaire

SOMMAIRE

Mot du maire

Page 4 (info nouveautés)

- Panneau Pocket
- Conseil numérique

Page 5 (associations)

- Marche sportive et active de Saint-Camé
- Amicale vélo détente

Page 6 (associations)

- Comité des fêtes
- Club de l'amitié
- Bibliothèque

Page 7 (associations)

- Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Camé
- APE

Page 8 (associations)

- Association des paralysés de France
- Mission locale

Page 9 (jeunesse)

- Argent de poche
- Halloween
- Pass culture

Page 10 (événements)

- Journée citoyenne
- Repas des aînés

Page 11 (événements)

- Maisons fleuries
- Une aïe la nuit

Page 12 (info locale)

- Urbanisme
- État civil

Page 13 à 26

- CR du 07/07/2021
- CR du 21/07/2021
- CR du 01/09/2021
- CR du 06/10/2021
- CR du 04/11/2021
- CR du 01/12/2021

Page 27

- Tarifs municipaux
- rappel dates élections

PanneauPocket

La commune s'est dotée d'un outil important pour communiquer avec ses administrés! Une coupure électrique, une alerte quelconque ou tout simplement des messages d'associations? Cette petite application discrète vous avertira quand la publication d'un message sera faite.

Il vous suffit pour cela, de télécharger l'application sur votre smartphone en cherchant: **PANNEAU POCKET**

Une fois téléchargée, cherchez le nom de la commune en tapant: **Saint-Carné** (sans oublier le trait d'union

Activez le petit cœur et la petite cloche pour revoir les notifications sur Saint-Carné

Et voilà, vous serez maintenant au courant rapidement des informations importantes sur la commune.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

Applications est disponible à votre disposition sans limitation de temps. Les données sont stockées sur l'appareil de l'utilisateur.

Conseillère numérique



CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Rappel: première séance à la salle des associations de Saint-Carné le **11 mars 2022 de 13h30 à 16h45** puis chaque autre semaine paire à la même heure.

Une conseillère numérique au service des habitants de Dinan Agglomération

À compter du 28 février 2022, Dinan Agglomération met à disposition des communes du territoire une conseillère numérique France service. Elle fait partie des 4000 postes financés par l'État visant à favoriser l'inclusion numérique. Il s'agit d'accompagner les administrés dans leurs démarches en ligne afin qu'ils puissent bénéficier de tous leurs droits et de favoriser l'autonomie de chacun via une formation individualisée ou collective aux compétences numériques de base.

Elle interviendra selon le planning joint dans les bibliothèques, les médiathèques et les salles municipales.

Son rôle est d'aider prioritairement l'usager à la réalisation de démarches en ligne (e-administration telles que la demande de CNI et de la carte grise, l'actualisation CAF ou Pôle emploi...).

La prise en main des équipements informatiques (smartphone, tablette, ordinateur), la navigation et la sécurisation sur Internet, la réalisation des actes essentiels à la dématérialisation (création d'adresse mail, envoi de pièce jointe) font aussi partie de ses missions tout comme la création et la gestion de contenus numériques ou encore l'installation et l'utilisation d'applications utiles.

Il ne s'agit ni de faire à la place de, ni de donner des cours, mais bien de favoriser l'autonomie par un accompagnement adapté aux compétences et aux besoins de chacun.

La conseillère numérique, labélisée Aidants Connect, pourra également intervenir dans le cadre d'un mandat de service public pour le compte de la personne en difficulté avec les outils numériques ou en cas d'urgence.

Pour bénéficier du service, prendre RDV auprès de:



Flore HUGUERRE au 06.65.22.35.82 ou effectuer une demande via f.huguerre@dinan-agglomeration.fr ou se présenter à la permanence.

Pour toute information complémentaire : Fabien ROUFFIGNAC et Lillane SIMON communication@saintcarne.com

AVD SAINT CARNE

Nos sorties se sont déroulées mercredi et samedi matin bien que le temps n'était pas toujours favorable mais avec des adhérents assidus :

Les manifestations prévues n'ont pas pu être organisées, le club est en pause hivernale.

L'Assemblée Générale aura lieu **VENDREDI 18 FEVRIER 2022**

La reprise des sorties se fera le **SAMEDI 05 MARS 2022** rendez vous à 9 heures place de l'église pour les différents circuits.

Le programme des parcours sera remis lors de L'Assemblée.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2022

Le bureau

MSAC

- MSAC

« L'unique moyen de savoir jusqu'où l'on peut aller, c'est de se mettre en route et de marcher »

Henri BERGSON (1859-1941)

L'année 2021 se termine et il faut bien se rendre à l'évidence qu'elle aura été aussi perturbée que la précédente. Nous avons tous été contraints par les différentes mesures sanitaires comme le confinement, la nécessaire vaccination et la poursuite des gestes barrières.

Aux mesures strictes assez bien respectées, a succédé un certain relâchement. Bien mal nous en a pris puisqu'une 5ème vague est arrivée dont nous ne pouvons mesurer ni l'amplitude, ni le terme.

Allons - nous devoir apprendre à vivre et composer avec ce virus ?

Nul ne peut aujourd'hui répondre à cette inquiétante question.

Alors, que devient notre association ?

Elle « marche » bien puisque son effectif croît régulièrement et atteint 45 adhérents pour la saison 2021/2022.

Longtemps balbutiant, notre souhait de proposer 2 groupes le lundi et le vendredi recueille un véritable engouement offrant ainsi le plaisir de marcher plus souvent pour les adeptes d'une pratique modérée.

Souhaitons que l'année 2022 nous permette de pouvoir à nouveau réaliser des journées plus conviviales en extérieur. Les projets existent, reste à les réaliser et seul l'allègement des mesures sanitaires nous permettra de les mener à bien.

Avec cet espoir, nous souhaitons à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Les adhérents de l'association de marche présentent aux carnéens leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le conseil d'administration de la M.S.A.C.





- comité des fêtes

L'année du comité des fêtes se termine. Cette année encore, l'assemblée générale ne se sera pas tenue de manière officielle, mais comme en 2020, les comptes sont réalisés, et le résultat est de nouveau en progression. Le solde financier global de l'association était de 8441 € l'an passé, en progression de près de 800€ sur 2019, et il est de 9952€ en 2021 soit une progression de 1511€.

Cette année n'aura pas permis d'organiser les tournois de pétanque dans la sérénité, ils n'ont donc pas eu lieu. Par contre, le vide grenier s'est tenu le 19 septembre et a permis à 65 exposants d'être présents sur 70 inscrits. Cette organisation a permis de réaliser une recette de 1200€. Merci à Renaud et à Serge de nous avoir aidé durant la journée.

La seconde partie des recettes est réalisée grâce à la location des barnums et des tables. Un second chapiteau a d'ailleurs été acquis lorsqu'on a pu constater le besoin croissant des habitants de la région dinannaise.

Il nous faut impérativement renforcer l'équipe du comité qui, depuis les dernières élections municipales s'est réduite à trois personnes certes pleines de bonne volonté, mais un peu désolées du constat même si on peut compter sur quelques personnes extérieures en cas de besoin. Si la santé virale du pays le permet, l'assemblée générale attendue par certains, ce qui nous fait le plus grand plaisir, aura lieu le 23 janvier et sera ouverte à toutes les personnes intéressées. Cette date sera confirmée sur la page facebook du comité dès que possible. En attendant, Dominique, René et Serge vous souhaitent une belle fin d'année.

Club de l'amitié

- club de l'amitié

L'Année 2021 se termine et la COVID nous poursuit nous avons réussi avec plaisir à organiser le repas de Noël du 4 décembre 86 personnes ont réservés. Avec cette pandémie il n'y a pas eu d'animation, pas de danse mais des chanteurs et des conteurs, ils nous ont fait passer un très bon moment.

Notre Assemblée Générale sera le 25 janvier avec l'enregistrement des inscriptions et la traditionnelle galette des rois

Notre Club recrute, venez nous rejoindre

Bonne fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous et meilleurs voeux pour 2022



Bibliothèque

- Bibliothèque Municipale

L'équipe de la bibliothèque a repris un fonctionnement normal mais reste attentive à l'application des consignes sanitaires et des gestes barrières.

Elle est à votre disposition aux horaires rappelés dans le tableau ci-joint.

Nous espérons avoir de plus en plus de lecteurs à nous rendre visite et comptons sur les nouveaux habitants de la commune.

Nous rappelons que les familles des enfants scolarisés à l'école de Saint-Carné bénéficient de l'abonnement à la bibliothèque.

Bonne année 2022.

Bonne lecture à tous. Restez vigilants et prenez soin de vous.

Liliane Simon.



Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

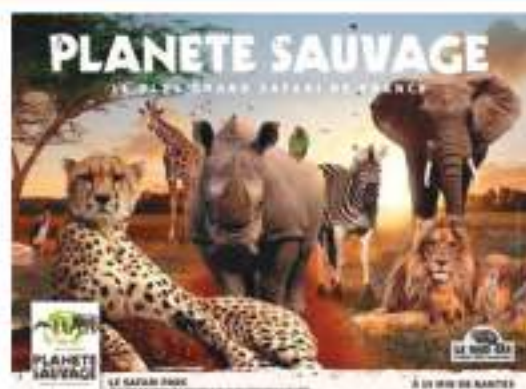
Pour le public

Le mercredi de 11 heures à midi
Le samedi de 11 heures à midi
et de 14 heures à 15 heures

Pour les scolaires

Le vendredi toute la journée





AU PROGRAMME

SAFARI RAID

PROMENADE PARC

(CAR SAFARI PROMENADE)

TARIF 60 €

NON COMPRIS

PIQUE NIQUE OU RESTAURANT
AU CHOIX DE CHACUN

RETOUR PREVU VERS 22H30

SORTIE PLANETE SAUVAGE

LE SAMEDI 18 JUNI 2022

DEPART A 7 HEURES

PARKING ECOLE DE SAINT CARNE

CONTACT PATRICE DUMAS 02 96 88 75 51 / 06 76 01 67 82

effor@wanadoo.fr

ASSOCIATION CULTURE NATURE DECOUVERTE BRETAGNE SAINT CARNE



APE

- APE

APE de Saint-Carné

En cette nouvelle année scolaire, quatre nouveaux membres ont rejoint l'équipe de l'APE. Le bureau se compose désormais ainsi : Charlotte RICARD et Elodie LE ROUX, co-présidentes ; Anne-Sophie HEURLIN et Sophie PICHON, co-trésorières ; Aurélie SALOU et Sandrine CORBEL co-secrétaires.

Pour la rentrée scolaire, l'APE a pu proposer un café et des viennoiseries aux parents, ce fut un moment apprécié en ce premier jour d'école. Puis le Vendredi 1er Octobre, nous avons organisé un moment d'échange entre enseignants, parents et enfants avec la « Soirée-jeux » et une vente de pizzas (réservation préalable). Ce sont 185 pizzas, qui ont été vendues. La soirée a permis de rapporter près de 700€ de bénéfices pour les enfants.

Des crêpes et galettes ont été proposées aux familles en novembre, ainsi que des chocolats de Noël et des sapins. Ces trois ventes représentent un bénéfice d'environ 1300€.

Malheureusement nous avons été contraints d'annuler la Fête de Noël, qui aurait dû se tenir le Samedi 11 Décembre 2021, à cause du contexte sanitaire.

Cette année encore, l'APE finance de nombreux projets pour les enfants : cinéma pour l'intégralité des classes, théâtre Jacobambins pour les petits, un séjour à Guerlédan pour 2 classes, ainsi que divers équipements pour les classes et la cours (Fitball, jeux de société, Fabrique à Histoires...)

A noter dans vos agendas :

-Vendredi 28 Janvier 2022 : Pizzas à emporter (coupon de réservation ci-dessous, les bons ne seront pas distribués dans vos boîtes aux lettres. Merci d'utiliser le bon de réservation ci-dessous et de le déposer en Mairie accompagné de votre règlement en espèces ou en chèque, à l'ordre de l'APE de St Carné)

-Samedi 5 mars 2022 : Après-midi « Boom de mardi-gras » pour les enfants et repas à emporter pour les grands.

-Dimanche 15 Mai 2022 : Vide grenier dans le bourg de Saint-Carné

-Samedi 2 Juillet 2022 : Fête de l'école

BON DE RESERVATION PIZZAS A EMPORTER VENDREDI 28 JANVIER 2022

(à déposer en mairie accompagné de votre règlement)

Commande à retirer à l'école de 16h30 à 18h

Nom/Prénom:

Numéro de Tél:

PIZZAS	
Romaine x 8€ =
Savoyarde x 9€ =
Orientale x 9€ =
Végétarienne x 9€ =
Campagnarde x 9€ =
4 Fromages x 9€ =
Océane x 9.40 =
Total €





- Association des Paralysés de France

Association des Paralysés de France Antenne de Dinan

Une antenne France Handicap se réunit une fois par mois dans la salle Espace Karnay afin de rompre la solitude des personnes en situation de handicaps. Le thème de la réunion de décembre était consacré à un atelier « Brico Noël ».



Cette dernière réunion de l'année a connu un vif succès tant auprès des adhérents qu'auprès des bénévoles, avec une forte participation de Carnéens ce qui a fait chaud au cœur des organisateurs.

Mission Locale



16-25 ANS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'Instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans. Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous

convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- travailler votre projet professionnel,
- découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,

- reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- effectuer un Service Civique
- créer du lien avec les centres de formation, les CFA... etc.

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

EN SAVOIR PLUS :

- Sur la Mission Locale : www.ml-paysdedinan.fr
- Sur les possibilités qui s'offrent à vous : 1jeune1solution.gouv.fr

Vous avez entre 16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation, ni emploi ?

À chacun sa solution.

0 800 122 500 Service & appel gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

- argent de poche

juillet

Après cinq matinées à travailler dans la chaleur, nos jeunes caméens Emma, Loane, Clara, Raphaël, Mathys et Mattéo ont bien mérité un petit rafraîchissement avec friandises !

Merci à eux et à Jean-Marc qui ont bien nettoyé les trottoirs, bravo !



Halloween

- Halloween

Que d'effrayantes rencontres dans le bourg de saint-carné ce soir! Des sorciers, vampires et petits monstres!

Tout ce petit monde a pu profiter d'une belle cueillette de bonbons auprès des habitants.

Pour clôturer ce rassemblement, les enfants ont pu profiter d'une petite chasse au trésor: il fallait retrouver ces 3 terrifiantes poupées. Ci-dessous;

les 3 gagnants: Lilwenn, Lohann et Samuel ont pu remplir leur petit seau avec un petit paquet de bonbons en plus !



Pass culture

- Pass culture

Le pass Culture étend son offre aux moins de 18 ans.

A partir de janvier, les jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés ou non, recevront un crédit cumulable chaque année : 20€ l'année des 15 ans, 30€ l'année des 16 ans et 30€ celle des 17 ans.

Toutes les offres postées sur l'interface professionnelle à destination des jeunes majeurs seront également réservables par des mineurs, à l'exception des jeux vidéo et des offres numériques payantes, hors presse en ligne et e-books.

pass
Culture



<https://pass.culture.fr/>

- journée citoyenne du 9 octobre

La journée citoyenne avait été reportée en raison de la météo et heureusement ! Nous avons pu profiter d'un soleil radieux ! Désormais le sentier Villeneuve / Pont Roux est accessible pour une agréable promenade en forêt. Tables et bancs lazurés près de la salle des fêtes. Le sentier de la Pruneraie / Les Loges a été aéré et nos fossés ont été nettoyés.

Merci à tous les participants et plus particulièrement à Malo et Inès, deux jeunes nouveaux habitants qui ont bien marché avec leurs gants pour nettoyer nos fossés. Les participants ont pu se retrouver ensuite pour un moment convivial autour d'un verre de l'amitié et d'une galette saucisse.



Repas des aînés

- Repas des aînés

Dimanche 24 octobre se déroulait le repas des aînés de la commune, dans une ambiance festive et conviviale. Liliane Simon, adjointe et organisatrice de cette journée, a mis à l'honneur après un discours, trois habitants : Carmen Bertrand, Françoise Huard, Yves Boschel.

Les convives ont pu profiter d'un petit spectacle du conseil municipal avec le thème "au bal masqué".

Les 118 invités présents étaient heureux de pouvoir enfin se retrouver. Quelques repas ont été pris à emporter.



- Cérémonie du 11 Novembre
C'est le 103ème anniversaire de l'armistice de la 1ère guerre 1914/1918.
Après le discours de M. Le Maire, les enfants ont déposé une rose devant le monument aux morts.
La Marseillaise a retenti dans le bourg.
A la suite de cet hommage, la municipalité a proposé aux Carnéens présents un verre de l'amitié.
Gardons en mémoire nos soldats qui sont morts pour la France.



Maison fleurie

- Maison fleurie:
Cette année, seulement quelques photos de maisons fleuries, le passage d'un jury et rassemblement n'étaient pas possible dans la période de pandémie. Espérant une année 2022 plus propice au fleurissement de notre village afin d'honorer les habitants participants au concours.



Une Aile la nuit

- Projet d'Art Communautaire.

Dans le cadre du projet d'art communautaire, la troupe « Une Aile la Nuit » a présenté un spectacle de rue le samedi 11 Septembre 2021.
Les nombreux spectateurs présents ont apprécié ce spectacle organisé par la commune.



Registre des dossiers ADS

280 - Saint-Came

Déclaration préalable

- DP 022 280 21 C0037 05/07/2021
7 LOT LE DOMAINE DES FORGES cloture
- DP 022 280 21 C0038 12/07/2021
2 VOIE ROMAINE installation d'un store banne de 5mx3m pour couvrir la terrasse du café
- DP 022 280 21 C0036 13/07/2021
2 RTE DU STADE Division en vue de construire
- DP 022 280 21 C0039 29/07/2021
5 LA VILLE ES GICQUIAUX Changement huisserie
- DP 022 280 21 C0040 30/07/2021
2 RES LES PORTES FLEURIES portail électrique
- DP 022 280 21 C0041 09/09/2021
15 VOIE ROMAINE création d'un vélux et pose de 6 volets roulants
- DP 022 280 21 C0042 10/09/2021
LES JANNAIES Clôtures et abri de jardin
- DP 022 280 21 C0044 13/09/2021
LE GRAND CLOS Division en vue de construire
- DP 022 280 21 C0045 24/09/2021
5185 LA TOUCHE cloture
- DP 022 280 21 C0043 27/09/2021
LE GRAND JARDIN Transformation du garage en buanderie
- DP 022 280 21 C0046 28/09/2021
8 LA VILLE ES GICQUIAUX Cloture
- DP 022 280 21 C0047 30/09/2021
LES JANNAIES Cloture
- DP 022 280 21 C0048 04/10/2021
5 LA TOUCHE remplacement des menuiseries
- DP 022 280 21 C0049 21/10/2021
COURTIL DU TERTRE pose vélux
- DP 022 280 21 C0050 21/10/2021
1 A RUE DE L'ECOLE pose vélux
- DP 022 280 21 C0052 08/11/2021
1 RTE DU STADE Cloture
- DP 022 280 21 C0053 15/11/2021
41 HEUNAN changement des huisseries
- DP 022 280 21 C0054 16/11/2021
8 LA CROIX DE PIERRE Division en vue de construire

Permis d'aménager

- PA 022 280 19 C0001 M03 09/07/2021
IMPASSE DU CHAFFAUX Demande de différé des travaux de seconde phase

Permis de construire

- PC 022 280 21 C0022 14/06/2021
Lotissement la Haute Villeneuve (lot 18)
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0023 25/06/2021
Lotissement la Ville Es Gicquiaux lot 7
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0024 02/07/2021 la Haute Villeneuve Lot 8
Construction d'une maison individuelle

- PC 022 280 19 C0019 M02 12/07/2021
l'Ecotay LOT N°2
Modification de l'implantation, de l'aspect, de la surface de la maison et de l'assainissement
- PC 022 280 21 C0025 26/07/2021
Lotissement la Haute Villeneuve (lot 5)
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0026 26/07/2021
Lotissement la Haute Villeneuve (lot6)
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0027 30/07/2021
Domaine des Lavandières lot 3
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0028 30/07/2021
Domaine des Lavandières Lot 1
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0029 12/08/2021
5001 F LES LOGES
Extension de l'habitation
- PC 022 280 21 C0030 24/09/2021
CLOS GRIGNARD
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0031 28/09/2021
CLOS CONTOUR
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 19 C0019 M03 07/10/2021
l'Ecotay LOT N°2
Modification de l'implantation et des façades
- PC 022 280 21 C0032 11/10/2021
8 LA VILLE ES GICQUIAUX
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0033 13/10/2021
CLOS GRIGNARD
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0034 14/10/2021
8 B LA CROIX DU CHENE
Construction d'une maison individuelle
- PC 022 280 21 C0008 M01 22/10/2021
CLOS GRIGNARD
Modification de la porte de garage
- PC 022 280 21 C0008 M02 22/10/2021
CLOS GRIGNARD
Construction d'une maison individuelle

Naissance

- 25/03/2021 Ange JACTAT
22/06/2021 Kessie HOUEL
27/10/2021 Andréa LE MOING
14/08/2021 Arthur COLLET

Mariage

- 26/07/2021 Grégoire JAN et Marie-Liesse GAUTIER
14/08/2021 Antoine GIBARD et Laëtitia TURQUETILE
21/08/2021 Geoffrey GUERIN et Marie HAMON
04/09/2021 Nicolas BRIAND et Sandrine LE PAGE

Décès

- 01/03/2021 EGAULT Francis
24/05/2021 Eliane BOIXIERE née HAOUIZEE
01/07/2021 Marie LEBRETON née OUICE
15/10/2021 Maryvonne TRANCHEVENT née RENAULT
05/11/2021 Guy MARCHAND
10/12/2021 Dominique GRISET

Certains comptes-rendu ont été tronqués pour des questions de mise en page, ils sont disponibles en version intégrale en mairie ou sur le site internet:
www.saintcarne.com

COMMUNE DE SAINT-CARNE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 JUILLET 2021

- FINANCES

1) Participation de la commune à la sortie scolaire (Aquarium)

Une sortie scolaire à l'aquarium de Saint-Malo est organisée le Mardi 29 Juin 2021 pour les élèves de l'école Norbert Guillon.

M. le Maire propose que la commune de Saint-Carné participe à cette sortie scolaire : 10€ par enfant.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à hauteur de 10€ par enfant pour la sortie Aquarium de l'Ecole Norbert Guillon.

2) Dispositif « cantine à 1€ » : Modification des tarifs 2020-2021 restaurant scolaire.

M. le Maire rappelle que par délibération du 2 Décembre 2020, le Conseil Municipal a voté les tarifs du restaurant scolaire pour la période de l'année civile 2021 ; M. le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place du plan « Cantine à 1€ » :

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des mesures nationales sont mises en œuvre pour garantir aux enfants en situation de pauvreté l'accès aux biens et services essentiels, notamment dans le champ de l'alimentation.

Le repas à la cantine constitue un point d'appui central pour les politiques de santé publique et les politiques de lutte contre la pauvreté. Il permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour. Il favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble, à l'évolution du regard de l'enfant sur son environnement scolaire et l'amélioration du climat scolaire.

Dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ », l'État instaure une aide financière pour les communes fragiles de moins de 10 000 habitants qui bénéficient de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), afin que les enfants dont les familles ont de faibles ressources et qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum. Ce soutien financier aux collectivités est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

La tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources (QF).

La grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs, basés sur les revenus ou quotient familiaux, avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1€ et un supérieur à 1€.

Pour chaque repas servi au tarif maximal d'1€ par jour, l'Etat relève la subvention versée de 2€ à 3€.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants comme suit :

Tranche	Quotient familial	Repas élève de l'école Norbert Guillon de Saint-Carné	Repas Adulte
1	De 0 à 800€	0.90€	4.90€
2	De 800€ à 1 200€	1€	
3	De 1 200€ à 1 500€	2.45€	
4	Plus de 1 500€	3.80€	

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE :

- De fixer les tranches et les tarifs comme suit :

- Tranche	Quotient familial	Repas élève de l'école Norbert Guillon de Saint-Carné	Repas Adulte
1	De 0 à 800€	0.90€	4.90€
2	De 800€ à 1 200€	1€	
3	De 1 200€ à 1 500€	2.45€	
4	Plus de 1 500€	3.80€	

- DIT que ces tarifs s'appliqueront dès le 01/09/2021.

- DIT que les parents devront fournir à la mairie une attestation de quotient familial avant le 16 Août 2021 et qu'à défaut de réception de cette attestation, le tarif le plus élevé sera appliqué.

3) Dispositif « Soutien aux petites cantines » : attribution d'une subvention

La commune de Saint-Carné avait candidaté au dispositif « Soutien aux petites cantines » mis en place par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de relance.

Ce dispositif vise à concrétiser l'ambition de la loi Egalim, améliorer la qualité de l'offre en cantine et miser sur les produits frais et locaux.

La commune de Saint-Carné avait présenté un dossier visant à acquérir du nouveau matériel de cantine pour accentuer la production de repas « faits maison » avec des produits locaux et réduire les déchets.

Une subvention a été attribuée à la commune de Saint-Carné : 13 125.00 € (cette subvention est égale au montant du devis présenté dans le dossier de demande).

4) Redevance d'occupation du domaine public Orange

M. le Maire expose le tableau du patrimoine 2020 permettant d'établir le titre de la redevance d'occupation du domaine public 2021 :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour 2021 d'un montant de 1 266.02 €.

- TRAVAUX

1) Dispositif « Soutien aux cantines » : examen devis (dans le cadre du plan de relance)

La commune a candidaté au dispositif « Soutien aux cantines » et a obtenu une subvention de l'Etat de 13 125€ correspondant à l'acquisition de matériel de cuisine.

M. le Maire présente 1 devis du fournisseur LABEL TABLE qui avait été sollicité dans le cadre de la demande de subvention du plan de relance et qui a été actualisé au 01/07/2021 :

Matériel	Prix HT
Coupe légumes	1 030.00
Pack 8 disques	650.00
Mixer Plongeant	595.00
Trancheur	1 590.00
Batteur Mélangeur	3 650.00
Refrigerateur eau	1 340.00
Armoire positive	1 270.00
Armoire négative	1 670.00
Friteuse électrique	1 56000€
Total HT	13 355.00€ HT

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer le devis de LABEL TABLE pour un montant de 13 355.00€ HT pour l'acquisition de matériel de cuisine dans le cadre du Plan de relance « Soutien aux cantines ».

2) Restaurant scolaire : point sur les marchés public en cours (maîtrise d'œuvre et OPC)

- OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination).

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur la plateforme des Marchés Publics Mégalis le 07 juin 2021 avec comme date limite de réception des offres le 16 juillet 2021 à 12h00.

Pour l'instant, 10 entreprises ont retiré le dossier.

- Maîtrise d'œuvre : 2ème phase

Trois architectes ont été admis à présenter un projet lors des auditions qui auront lieu le jeudi 22 juillet 2021 après-midi. Ils doivent remettre leur offre le 19 juillet 2021 à 16h00 et l'exposer le 22 juillet prochain.

Les architectes seront rémunérés pour leur esquisse (4 000 € par esquisse).

- Emprunt

Consultation en cours.

La Caisse des dépôts a présenté une offre avec rencontre de M. le Maire. La caisse d'épargne vient de présenter une offre.

La banque postale va certainement présenter une offre. Le Crédit Mutuel de Bretagne ne présentera pas d'offres. Pas de nouvelles du Crédit Agricole.

3) DPU : retour organismes logements sociaux et étude de faisabilité du CAUE22.

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE22 :

- Une visite du bien immobilier aura lieu le 5 juillet 2021 à 10h00 en présence de l'Etablissement Public Foncier et de France Domaine.

- A noter, un conseil municipal le mercredi 21 juillet à 20h30 pour fixer le prix d'acquisition et valider le principe d'une convention avec l'EPF.

4) Travaux des entreprises et des agents

• Travaux par les entreprises :

VOIE DOUCE : L'entreprise 4S Signalisation a posé les panneaux de voie partagée vélos-piétons. Réalisation des passages piétons à la route de la Touche, à la Basse Villeneuve et à la Croix de Pierre.

ENTREPRISE COLAS- VOIRIE à COUACAVE :

La pause de bitume à chaud est réalisé en partage de la route mitoyenne avec Calorguen, sous la conduite du chargé de service voirie de Dinan Agglomération. **FAUCHAGE**

Le 2ème passage vient d'être effectué par l'entreprise **ROBERT Adrien**, routes et chemins.

PARCOURS SPORTIF LE TERTRE juillet 2021

L'entreprise **CHATTON** est intervenu pour le terrassement des emplacements des équipements.

L'entreprise **Vallois** procède à l'installation des agrès.

Un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation des véhicules à moteur au bois du tertre.

FIBRE

Déployée sur les secteurs des Villots, Haut Villot et Ville es Gicquiaux.

• Travaux par les agents :

Entretien pelouses, massifs, haies et parterres.

Nettoyage de regards.

Terrassement pour la tyrolienne.

5) Rapport étude potentiel photovoltaïque

Une étude, organisée et payée par Dinan Agglomération, a été effectuée dans plusieurs communes volontaires pour mesurer le potentiel photovoltaïque de bâtiments communaux.

Saint-Carné a choisi l'espace Karnay, dont une partie de la toiture est plein sud.

M. le Maire expose le compte-rendu de cette étude.

M. **HOUEL**, qui était présent à la réunion du compte-rendu de l'étude, explique qu'il faudrait mener une étude sur la charpente de la salle afin de savoir si celle-ci est capable de supporter une installation de panneaux photovoltaïques.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter un bureau d'études pour connaître la capacité de la charpente de l'espace Karnay de supporter une installation photovoltaïque.

6) Convention SDE – Extension BT Free Mobile

La société **ERS Fayat** est chargé par le SDE 22 d'effectuer les travaux d'extension de basse tension **FREE Mobile** (parcelle B 378) au Bois du Tertre.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer la convention avec le SDE 22 relatif à ces travaux de pose de réseau d'électricité sur la parcelle B 378 au Bois du Tertre.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SDE 22 relative à cette affaire.

7) Acquisition de la parcelle pour le restaurant scolaire

M. le Maire rappelle la délibération du 08 janvier 2020 par laquelle le Conseil Municipal s'engageait à acquérir le terrain de l'espace réservé situé derrière l'école pour la réalisation de futurs projets communaux.

Maintenant que le projet de restaurant scolaire est lancé, il convient d'acquérir une partie du terrain issu de la parcelle C n°773.

Le prix a été décidé avec le propriétaire, M. Jean-Yves **RENAULT**: 12€ /m².

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** :

- d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C n° 773 située dans l'espace réservé inscrit dans le PLU1H au prix de 12€/m².

- de charger le Premier Adjoint **Allain HOUEL** pour la signature du compromis de vente chez Me **PANSART d'Evran**.21

8) Voirie 2021 : devis EUROVIA

M. HOUEL, Adjoint aux travaux, présente le devis d'EUROVIA pour la réfection des routes au Tertre, à la Ville Oustin et à la voie Romaine :

TOTAL : 9 226.50€ HT soit 11 071.80€ TTC .

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis d'EUROVIA pour un montant de 11 071.80€ TTC.

Cette dépense concerne l'opération n° 197 inscrites au BP 2021 « Voirie 2021 ».

- ECOLE

1) Compte-rendu du Conseil d'Ecole

2) Départ du Directeur

M. Philippe LANDURÉ, Directeur de l'école Norbert GUITTON, va quitter ses fonctions après 13 ans de direction au sein de l'école.

M. le Maire souligne la qualité du travail de M. LANDURÉ au sein de l'école de Saint-Carné.

La municipalité lui a remis un cadeau de départ le vendredi 2 juillet 2021.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Détermination des ratios pour avancement de grade
Plusieurs agents sont éligibles à un avancement de grade cette année.

Afin de la nommer sur leur nouveau grade, il convient de prendre la délibération sur le ratio « promus-promouvables ».

Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis FAVORABLE du Comité Technique en date du 7 mai 2021,

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

Grade d'origine Grade d'avancement Ratio « promus – promouvables » (%)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

- VIE COMMUNALE

1) Bulletin municipal

Impression de 570 exemplaires.

Distribution la semaine du 12 juillet au plus tôt.

2) Plan « bibliothèque d'école »

Des crédits sont consacrés à l'achat de livres afin de permettre la constitution ou l'enrichissement de fonds de bibliothèque sur la base de 1 500 € minimum par école. L'école Norbert Guillon a été sollicitée pour constituer un projet de candidature « Projet bibliothèque- nouvelle dotation ».

La commune doit s'engager à compléter les moyens attribués par l'Etat, à hauteur ou au plus près de la dotation. La dépense globale devra être effectuée pour le 31 décembre 2021.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir des livres pour la bibliothèque de Saint-Carné pour la somme totale de 1 500.00€ TTC à minima dans le cadre du plan « Bibliothèque d'école ».

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Voeux 2022 : samedi 8 janvier 2022

- Conseiller numérique

Le plan de relance du Gouvernement a réservé une enveloppe globale de 250 millions d'euros à l'inclusion numérique, portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

A ce titre, il a été annoncé le financement de 4 000 postes de conseillers numériques qui travailleront pour le compte des collectivités territoriales.

Les conseillers numériques accompagneront sur les trois thématiques suivantes :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.

- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le Bureau communautaire de Dinan Agglomération a émis un avis favorable pour le recrutement par Dinan Agglomération de conseillers numériques.

Une expérimentation de 2 ans sera lancée avec une participation forfaitaire des communes.

Le conseiller numérique pourra intervenir dans chaque commune une demi-journée toutes les 2 semaines et pourra proposer :

- Accueils individualisés sur rendez-vous

- Mise en place d'ateliers en petit groupe (4-5 personnes) sur des thématiques : création et fonctionnement d'une boîte mails, utilisation du traitement de texte, navigation internet...

Les dates d'intervention du conseiller numérique sur la commune de Saint-Carné seront communiquées ultérieurement.

- Formation élus pour prévenir des agressions :

La gendarmerie organisera, au profit des élus, sur le secteur de Dinan, une formation sur la problématique de gestion des incivilités et prévenir des agressions.

Organisation en cours, un planning sera établi.

Fin du Conseil Municipal à : 22h50.

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 21 JUILLET 2021
URBANISME/FONCIER

1) Parcelles section B n°3, 5, 228 et 229 situées 5 et 7 rue de l'Eglise à SAINT-CARNE : demande d'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier de Bretagne suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner en mairie le 22 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1, L 211-2, L 300-1 et L 213-1, L 213-2, L213-3 et R 213-1,

{...}

Considérant qu'une déclaration d'intention d'aliéner, portant sur la propriété cadastrée section B n°3 (326m²), B n°5 (460 m²), B n°228 (828m²) et B n° 229 (156m²) sise 5 et 7 rue de l'Eglise, sur la commune de Saint-Carné appartenant à Madame INCREDULE Marie (usufruitière) et M. INCREDULE Elie (nu-propriétaire), a été déposée le 22 avril 2021 en mairie de Saint-Carné au prix de 220 000€ (deux cent vingt mille euros) auxquels s'ajoutent 10 560€ (dix-mille cinq-cent-soixante euros) de commission d'agence,

Considérant que les parcelles précitées se situent dans la zone UAp du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dinan Agglomération,

Considérant qu'à la demande de l'EPF Bretagne, délégataire du droit de préemption urbain, une visite du bien objet de la DIA précitée a pu avoir lieu avec l'accord préalable des vendeurs le 05 juillet 2021, portant alors au 05 août 2021 l'échéance d'une préemption,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable du PLUHD dispose, pour les bourgs qui forment le « maillage communal », que la préservation dudit maillage communal s'accompagnera :

- d'une politique de développement urbain résidentiel plus économe en espace et préservant la morphologie des formes traditionnelles des bourgs et villages ;
- d'une politique de développement urbain recentrée autour des bourgs et hameaux ;
- d'une politique de maintien des équipements et des services de proximité ;
- d'une volonté de développer l'offre de transports alternatifs à l'automobile, notamment pour l'accès aux équipements et services du territoire ;

Considérant qu'une acquisition des biens objet de la DIA précitée permettrait à la commune de Saint-Carné de constituer une réserve foncière en vue d'y développer un projet de conservation des logements existants et de création de nouveaux logements en densification

Considérant que conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, une acquisition par préemption interviendrait ici pour permettre la création de nouveaux logements de type T2, T3 et T4 comprenant au moins 20% de logements locatifs sociaux en densification et ainsi contribuer au renouvellement urbain et à la mixité sociale,

Considérant que sollicité par la commune de Saint-Carné, l'EPF Bretagne pourrait mener le portage foncier de ces emprises et accompagner la commune dans son projet,

Considérant que cette sollicitation se traduirait par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne, laquelle emporterait notamment les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- 50% minimum de la surface de plancher de l'opération doit être consacrée à du logement.

- Densité brute minimale de 20 logements par hectare. A noter que pour les projets en mixité fonctionnelle, 70 m² de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement.

- Taux minimal de logements locatifs sociaux (PLUS – PLAI) de 20% ou, sous réserve d'un accord préalable des instances décisionnaires de l'EPF, a minima 40% de logements abordables. Ce plancher est abaissé à 30% lorsqu'au minimum 10% de logements demeurent produits sous forme de logements locatifs sociaux type PLUS-PLAI. Les opérations comprenant 5 logements ou moins pourront être exonérées, sous certaines conditions

- Gestion des biens en portage par la commune de Saint-Carné,

- Garantie de rachat par la commune à l'issue du portage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De solliciter l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin qu'il exerce le droit de préemption urbain dont il est délégataire sur les parcelles cadastrées section B n°3 (326m²), B n°5 (460 m²), B n°228 (828m²) et B n° 229 (156m²) au prix de 220 000 € et ce afin de réaliser une opération de création de logements sur les parcelles précitées

- D'autoriser M. le Maire à préparer une convention opérationnelle d'action foncière d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne notamment sur les parcelles cadastrées section B n°3 (326m²), B n°5 (460 m²), B n°228 (828m²) et B n° 229 (156m²) dans laquelle la commune s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- a minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement ;

- Densité brute minimale de 20 logements par hectare. A noter que pour les projets en mixité fonctionnelle, 70 m² de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement,

- Taux minimal de logements locatifs sociaux (PLUS – PLAI) de 20% ou, sous réserve d'un accord préalable des instances décisionnaires de l'EPF, a minima 40% de logements abordables. Ce plancher est abaissé à 30% lorsqu'au minimum 10% de logements demeurent produits sous forme de logements locatifs sociaux type PLUS-PLAI. Les opérations comprenant 5 logements ou moins pourront être exonérées sous certaines conditions.

- Gestion des biens en portage par la commune de Saint-Carné.

- Garantie de rachat par la commune à l'issue du portage.

DIVERS

1) Adressage parcelles B 1525 et B 1528

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De numéroter la parcelle B 1525 : 1 Clos de la Fontaine

- De numéroter la parcelle B 1528 : 2 Clos de la Fontaine

Fin du Conseil Municipal à : 20h45

Prochain Conseil Municipal le : 1er septembre 2021

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 1^{ER} SEPTEMBRE 2021
- FINANCES

1) Emprunt restaurant scolaire : choix de l'offre

Lors du Conseil Municipal du 5 mai 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à consulter plusieurs banques (la banque postale, le crédit mutuel de Bretagne, le crédit agricole, la caisse d'épargne et la caisse des dépôts) pour une offre de prêt aux caractéristiques ci-dessous énoncées :

- Montant : 700 000€
- Durée : 30 ans
- Taux fixe
- Échéance annuelle
- Déblocage des fonds : juin/juillet 2021
- Date de la première échéance : 2022

La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), la caisse d'épargne et la banque Postale ont présenté une offre de financement.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a annoncé qu'il ne présentera pas d'offres.

Il n'y a pas eu de retour du Crédit Agricole.

M. le Maire présente les offres reçues :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de la banque des territoires pour le prêt de 750 000€ au taux fixe de 0.65% pour une durée de 25 ans, avec échéance trimestrielle.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2) Redevance occupation domaine public GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu à paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant au titre de l'année 2021 est de 137.00€.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public de 137.00€ de GRDF pour 2021.

3) CLECT : Commission Locale d'Évaluation et de Transfert de Charges.

Quand les intercommunalités ont fusionné en 2017 pour créer Dinan Agglomération, il y a eu un pacte fiscal et financier de passé afin, entre autres, de permettre une coordination entre les communes et l'intercommunalité pour une harmonisation fiscale des taux de l'Agglomération et des communes.

Certaines communes ont dû baisser leurs taux d'imposition, d'autres l'augmenter afin que ce soit neutre pour le contribuable et pour les communes du fait des attributions de compensation.

Saint-Carné a baissé ses taux :

Suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales par les communes, l'État a calculé des compensations pour les communes sur la base des taux de 2017 avec une base 2020. Dinan Agglomération doit recalculer les attributions de compensation pour les communes sous-compensées et les surcompensées.

Dinan Agglomération a calculé que St-Carné devrait reverser la somme de 11 796,54€ à l'agglomération, pour verser aux communes qui n'ont pas eu l'équilibre souhaité dû à la disparition de la taxe d'habitation.

En effet, pour les communes qui ont augmenté leurs taux d'imposition, le calcul des AC se fait sur les bases de 2020. M. le Maire indique qu'il y a une rupture entre les communes sous-compensées et les surcompensées. Les AC pour les communes surcompensées ; comme St-Carné, restent avec des AC calculées sur des bases de 2017. D'où la rupture d'égalité avec les communes sous-compensées qui se voient gagner une dynamique fiscale que nous n'avons pas (parce que bases de 2020 pris en compte).

Pour St-Carné, cela a une incidence importante du fait du nombre de nouvelles constructions depuis 2017.

(Bases 2017= 531 000€ de TFB)

Bases 2020= 577 000€ de TFB)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

- TRAVAUX

1) 5 et 7 rue de l'église : rapport phase 1 Risque Pollution.

L'EPF a missionné la société Ginger Burgeap pour une visite sur le site pour une analyse du risque de pollution.

M. le Maire expose leur rapport :

La visite a permis d'observer :

-une cuve à fioul aérienne de l'ordre de 3 m³ dans l'annexe du bâtiment A sans qu'aucune souillure ne soit relevée sur le dallage et les sols.

-une cuve de gaz aérienne au droit du bâtiment B (souillure non relevées sur les sols)

Aucune souillure n'a été observée au droit des bâtiments C, D et E.

Aucune installation classée pour la protection de l'Environnement n'est recensée par le bureau des ICPE du département.

Il ressort du rapport ce qui suit :

« De ce fait, il n'est pas recommandé d'investigations au droit du site dans le cadre de la recherche de pollution dans le milieu souterrain, en considérant l'absence d'apport de remblais de « mauvaise » qualité (non-inertes) lors de la construction des bâtiments existants. Dans l'éventualité d'une démolition des bâtiments, la qualité de ces remblais sera néanmoins à évaluer ». Estimation des coûts de curage désamiantage et déconstruction :

Ginger Burgeap a procédé à une estimation du curage des bâtiments A et B et de la démolition des annexes C, D et E à environ 70 K€ HT.

L'aléa amiante résultant de l'absence de diagnostic amiante avant démolition à ce jour est estimé à 75 K€ HT soit un coût potentiel maximum de 145 K€ HT.

Ginger Burgeap recommande donc la réalisation de diagnostics amiante avant curage/démolition sur les bâtiments et les aires en enrobés estimés entre 5K€ et 8K€ HT (80 à 120 prélèvements).

L'EPF disposant de marchés à ce titre, il propose de faire réaliser ces investigations une fois la convention opérationnelle conclue sur ce secteur.

Le coût du diagnostic intégrera le prix de revient des biens en fin de portage. En cas d'opération déficitaire, ces coûts pourront faire l'objet du dispositif de minoration foncière de l'EPF (l'EPF garde à sa charge 60% du coût des travaux de proto-aménagement dans la limite de 60% du déficit foncier). Ce dispositif de minoration foncière fait l'objet de l'article 5.4.3 du projet de convention opérationnelle.

Ces diagnostics pourront être réalisés, une fois que l'EPF sera officiellement propriétaire des biens (délai de 3-4 mois).

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ces informations.

2) **5 et 7 rue de l'église : Convention opérationnelle avec l'EPF**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération de renouvellement urbain sur un site en centre-bourg composé d'une maison principale à réhabiliter, d'une longère pouvant servir de logement d'urgence et d'abris de jardins à démolir pour accueillir des constructions en densification.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises 5 et 7 rue de l'église. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Saint-Carné puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous est proposé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne). Il s'agit d'un établissement public d'État à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'État, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens. Dans cette optique, l'EPF Bretagne signe des conventions cadres avec les EPCI, définissant les grands enjeux partagés, puis des conventions opérationnelles pour chaque secteur de projet.

En ce sens, la CA Dinan Agglomération a signé une convention cadre avec l'EPF Bretagne qui est complétée par une convention opérationnelle avec chaque collectivité sollicitant son intervention.

La convention opérationnelle définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

Décision :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- **DEMANDE** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,

- **APPROUVE** ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

- **S'ENGAGE** à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 28 novembre 2028.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) **Restaurant scolaire : Restaurant scolaire : choix de l'architecte (Maîtrise d'oeuvre)**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le calendrier relatif au choix de la maîtrise d'oeuvre pour la construction du restaurant scolaire dont l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour les travaux est de 1 200 000.00 € HT :

- Mardi 27/04/2021 : lancement de la publicité

- Mardi 25/05/2021 : fin des candidatures

- Jeudi 4/06/2021 : analyse des candidatures et choix des 3 équipes de maîtrise d'oeuvre admises à présenter une offre pour la commission :

- Lundi 19/07/2021 : dépôt des offres

- Jeudi 22/07/2021 : auditions des 3 équipes de Maîtrise d'oeuvre et choix du maître d'oeuvre par la commission

- Été 2023 : objectif de livraison du restaurant scolaire (pour accueil des scolaires à la rentrée 2023/2024)

Après débat, la commission a établi le classement final suivant :

- La commission propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est COLAS/DURAND Architectes pour un forfait de rémunération de 124 190.00 € HT, soit un taux de rémunération de 10.35%.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est COLAS/DURAND Architectes pour un forfait de rémunération de 124 190.00 € HT, soit un taux de rémunération de 10.35%, pour la maîtrise d'oeuvre de la construction du restaurant scolaire dont le montant estimé est de 1 200 000.00 € HT.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

4) **Restaurant scolaire : choix de l'OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)**

L'OPC est une mission qui définit l'ordonnancement de l'opération de construction et coordonne les différentes interventions des professionnelles du BTP, afin de garantir au Maître d'Ouvrage les délais d'exécution définis avant le début du chantier, ainsi que la meilleure organisation possible pour les travaux entrepris.

Pour rappel, le calendrier de la consultation est le suivant :

- Le 07/06/2021 : mise en ligne de la consultation pour la mission OPC

- Le 16/07/2021 : date limite de dépôt des offres

- Le 26/08/2021 : analyse des offres (3) par la commission

M. le Maire expose le choix de la commission et propose de le valider :

- La commission propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de SCOPI à YFFINIAC (22) pour un montant de 11 700.00€ HT.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de SCOPI pour un montant de 11 700.00 € HT, pour la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de la construction du restaurant scolaire.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des entreprises :

• Parcours sportif :

Société Valois pour Kompan. Pose des derniers agrès et complément. Tension du câble de la tyrolienne.

Fin des travaux de pose vu par M. Jobin de la société Kompan.

• APAVE- Contrôle des ERP. Electricité fluide. Des compléments de sécurité devront être réalisés.

• APAVE – jeux – Contrôle des jeux et équipements.

• Antenne Free – Terrassement, coffrage et dalle coulée. Temps de séchage (3 semaines) ; travaux de raccordements électriques.

Travaux Employés :

Congés annuels à tour de rôle.

Entretien des espaces verts, taille des haies- tonte importante des pelouses.

Arrosage et entretien des fleurs.

Remblais au terre par des privés.

Vers le 13/09, pose de bitume à chaud ; entrée des portes fleuries, Ville Oustin et Heunan.

6) Devis tablette de pointage pour cantine et garderie TABLETTE :

Il a été oublié de demander un devis lors de la commande du logiciel de facturation de la cantine et de la garderie.

M. le Maire présente le devis de BERGER-LEVRAULT pour une tablette de pointage des présences à la cantine et garderie (remplacera l'ancien système des classeurs papiers) :

- Tablette Samsung Galaxy + Etui+Stilet : 225.00€

- Installation de l'interface BM Enfance sur la tablette : 375.00€

TOTAL TTC : 720.00 € TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer le devis de 720.00€ TTC pour l'acquisition d'une tablette auprès de la société Berger-Levrault.

MEUBLE MAIRIE URBANISME

M. le Maire rends compte d'un devis signé en vertu de ses délégations.

Meuble mairie urbanisme chez Burolia= 477.30€ TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette décision.

- ECOLE

1) Protocole sanitaire rentrée 2021

Le protocole actuellement en vigueur est le niveau 2, niveau jaune :

2) Arrivée nouvelle directrice

M. le Maire, Nathalie GUERIN et Lillane SIMON ont rencontré la nouvelle directrice de l'école Norbert Guillon : Agathe Tranchevent.

- VIE COMMUNALE

1) Mise en place d'un protocole sanitaire pour l'utilisation des salles communales (COVID-19)

Un protocole a été envoyé à toutes les associations de Saint-Carné qui utilisent les salles municipales, par mail le 26/08/2021.

Les particuliers louant l'espace Karnay ont eux aussi été prévenu de ce protocole.

2) Journée citoyenne automne 2021

La date retenue est le samedi 2 octobre 2021.

3) Préparation Repas des aînés

Le repas sera servi en salle : le pass sanitaire est obligatoire. Il y aura également la formule « plat à emporter » (à 11h00 à l'espace Karnay)

Réunion en mairie le mercredi 8 septembre 2021 à 20h15 pour convenir du thème du repas et de l'animation.

4) Théâtre le 11 septembre

La commune a candidaté à l'appel à projets « Culture Communes en Côtes d'Armor » pour la tenue d'une pièce de théâtre de rue le samedi 11 septembre 2021.

La commune a reçu un courrier du Département notifiant qu'une aide de 1 500.00€ sera soumise au vote de la Commission Permanente du mois de septembre pour l'appel à projets « Culture Communes en Côtes d'Armor ».

5) Arbre bébés de l'année 2021

Choix de l'essence de l'arbre.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Clôture : projet de clôture entre particuliers du domaine des Forges et école.

Rencontre sur le site avec le Maire le 03/09/2021.

2) Formation élus (prévenir agression), organisée par le CLSPD

3) Bail précaire

- La maison du 5 et 7 rue de l'église, préemptée par l'EPF, pourrait faire l'objet d'un bail précaire.

En effet, une famille de St-Carné va être expulsée de son logement dans 2 mois.

M. le Maire propose de réaliser un bail précaire sur la maison d'habitation, en accord avec l'EPF.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la conclusion d'un bail précaire entre la commune de saint-Carné et la famille prochainement expulsée.

- DIT que le bail précaire sera établi selon les conditions ci-dessus énoncées, sur les conseils de l'EPF et sera conclu avec son accord.

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- La petite maison du 5 et 7 rue de l'église, accolée à la salle Karnay, préemptée par l'EPF, pourrait faire l'objet d'un bail précaire.

En effet, une femme en situation de maltraitance au sein de son foyer recherche en urgence un logement dans le secteur de Dinan.

M. le Maire propose de réaliser un bail précaire sur la petite maison accolée à la salle Karnay, en accord avec l'EPD.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que le Maire doit rencontrer la personne et visiter la maison préalablement à la conclusion d'un bail.

- ACCEPTE la conclusion d'un bail précaire entre la commune de saint-Carné et la personne en situation d'urgence.

- DIT que le bail précaire sera établi selon les conditions ci-dessus énoncées, sur les conseils de l'EPF et sera conclu avec son accord.

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fin du Conseil Municipal à : 23h08

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2021

- FINANCES

1) Décision modificative de budget n°1

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 1er septembre 2021, l'offre de prêt de la banque des territoires avait été retenue :

- Prêt de 750 000€ au taux fixe de 0.65% pour une durée de 25 ans, avec échéance trimestrielle.

Il convient alors d'effectuer une décision modificative de budget pour inscrire cet emprunt au Budget Primitif 2021 :

RECETTES INVESTISSEMENT

+750 000€ au chapitre 16 compte 1641 (EMPRUNT)

DEPENSES INVESTISSEMENT

+750 000€ au chapitre 23 compte 2313 (TRAVAUX)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du BP 2021 telle que décrit ci-dessus.

TRAVAUX

1) RETABLE MAJEUR/RETABLE NORD/VIERGE A L'ENFANT : analyse des offres et choix des devis.

Huit restaurateurs ont été consultés par mail le 12 mars 2021 pour :

- le retable majeur : étude et mesures de conservation urgente
- le retable nord : mesures de conservation et restauration de la polychromie
- la statue de la vierge à l'enfant : conservation et restauration de la polychromie

M. le Maire explique que l'étude préalable à la restauration envisagée sur le retable du chœur, objet classé au titre des Monuments Historiques, ainsi que les travaux de restauration prévus sur la statue de Vierge à l'Enfant, objet inscrit, sont susceptibles de recevoir des subventions de la part de la DRAC (Ministère de la Culture) et du Département des Côtes d'Armor.

En revanche, pas de subvention pour le retable nord, non protégé au titre des Monuments Historiques.

Les taux de subvention envisagés, calculés sur les montants hors taxes de travaux, sont les suivants :

- étude préalable du retable du maître-autel (objet classé) : Etat : 50% - Département : 10%
- restauration statue vierge à l'enfant (objet inscrit) : Etat : 40% - Département 25%
- restauration polychromie du retable nord (non protégé au titre des Monuments Historiques) : pas de subvention possible Etat/Département

- Voici les prix des offres présentées :

	RETABLE MAJEUR	RETABLE NORD	VIERGE A L'ENFANT
GROUPEMENT SURY	Etude-mesures d'urgence HT = 12 000,00 € HT Polychromie et mesures de conservation à 7 000,00 € HT Total = 19 000,00 € HT	Restauration = 10 100,00 € HT	Restauration = 2 850,00 € HT
GROUPEMENT THOUSSOU	Etude-mesures d'urgence HT = 11 500,00 € HT Polychromie et mesures de conservation à 6 500,00 € HT Total = 18 000,00 € HT	Restauration = 12 000,00 € HT Dégâts latéraux = 1 200,00 € HT	Restauration = 1 500,00 € HT
ARTHEMA	FAUCONNE	Restauration = 11 600,00 € HT	Restauration = 1 850,00 € HT
ATELIER DE LA CHARRAIE	Etude = 11 700,00 € HT Dégâts latéraux = 300,00 € HT Total = 12 000,00 € HT	Restauration = 10 100,00 € HT	Restauration = 2 850,00 € HT

- Voici l'analyse des rapports technique :

Pour l'étude du retable du maître-autel et de son tableau, toutes les réponses sont présentées par des ateliers compétents, mais il s'avère que celle du groupement Sury/Gouret/Le Goff répond le mieux à la commande, le KARNAY.

En effet, la présentation de leur étude sera commune, toutes les problématiques ont été comprises et prises en compte, en particulier celle du plomb (avec une option de diagnostic qu'il faudra inclure). Par ailleurs cette proposition est la seule à prévoir l'installation d'un échafaudage fixe qui apporte une plus-value qualitative à l'étude : il permettra de contrôler la fixation de tous les éléments en partie haute du retable et de procéder si besoin à leur dépose, de réaliser des sondages de polychromie sur ces éléments, et de contrôler visuellement le revers du retable et l'état du mur d'appui.

Pour la statue de la Vierge à l'Enfant, il paraît opportun de prévoir un traitement curatif par anoxie, tel que le proposent les groupements Sury/Gouret/Le Goff et Ateliers de la chapelle/Gouret/Le Goff.

En ce qui concerne la restauration du retable Nord, toutes les propositions sont sérieuses sur le plan technique. Toutefois la proposition de l'atelier Arthéma inclus la restauration du tableau et apparaît mieux disante. Il faudrait néanmoins que l'entreprise fournisse ses références en matière de restauration de peinture sur toile.

Au vu de la qualité de la note méthodologique et du prix, M. le Maire propose de retenir :

Pour le retable majeur :

Les offres du Groupement Sury/Gouret/Le Goff :

- pour un montant de 13 592,00€ HT pour l'étude et les mesures d'urgence
- pour un montant de 2 722,00 € HT pour la polychromie/la dorure/ les oeuvres sculptées
- pour un montant de 1 758,00€ HT pour la restauration de la toile
- pour un montant de 500,00 € HT pour le diagnostic plomb (option retenue)

Pour la vierge à l'enfant :

L'offre du groupement Sury/Gouret/Le Goff pour un montant de 2 858,00 € HT

Pour le retable nord :

M. le Maire propose de ne pas se positionner pour l'instant et de différer la décision.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les offres du groupement Sury/Gouret/ Le Goff telles que décrites ci-dessus pour le retable majeur et la vierge à l'enfant.
- **AUTORISE** le maire à signer les devis et tous documents relatifs à cette affaire.
- **SOLLICITE** des subventions auprès de la DRAC/Ministère de la Culture, auprès du Département des Côtes d'Armor et auprès de la Région Bretagne au titre de l'étude préalable du retable du maître-autel (objet classé) et de restauration statue vierge à l'enfant (objet inscrit).

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Associations :

Le Club de l'amitié remercie la commune pour avoir porté leur candidature et ainsi avoir obtenu une subvention exceptionnelle de 500€ de Dinan Agglomération (soutien aux associations pour la mise en place d'un projet fédérateur).

Conseil Municipal du 22 septembre 2021 :

Fin du Conseil Municipal à : 21h05.

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 6 OCTOBRE 2021

- FINANCES

1) Emprunt restaurant scolaire- information

La Banque des territoires, qui proposait une offre de prêt de 750 000€ au taux fixe de 0.65€, demande des conditions assez contraignantes à savoir :

L'offre à taux fixe BEI doit répondre aux critères de transition écologique et énergétique, soit un bâtiment passif (la consommation de chauffage doit être inférieure à 15 kWhep/an/m2), ou celui de la performance énergétique relevant du bâti à « énergie positive » (la consommation d'énergie primaire (Cep) moins la production d'énergie primaire (Pep) génère bien un résultat inférieur ou égal à 0 kWhep/an/m2 soit un niveau E4C1).

M. le Maire dit qu'il est difficile de s'engager sur un bâtiment passif ou positif à l'heure actuelle sur une phase esquisse. Aussi, la commune ne peut pas signer l'offre de prêt proposé. M. le Maire propose de relancer une consultation des banques en fin d'année 2021.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations

- DIT qu'une consultation des banques pour un emprunt sera lancée en fin d'année 2021.

2) Informations subventions département

La commission permanente du Conseil Départemental réunie le 13 septembre 2021 a décidé d'attribuer à la commune de Saint-Carné :

- 1 500€ au titre de l'appel à projets « Cultures Communes en Côtes d'Armor » (pour le théâtre en rue qui a eu lieu le 11 septembre dernier à St-Carné.

- 35 811,41€ au titre du Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour 2020.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce route de Caulnes

La commune de Tréllivan va réaliser une liaison douce route de Caulnes, de la Barrière à l'Écotay.

Saint-Carné est sollicité par Tréllivan pour réaliser la prolongation de cette liaison douce sur son territoire. Ce serait environ 150 mètres de liaison à créer.

Afin d'étudier la question, un contrat d'études est proposé par la société INFRACONCEPT SARL à la commune de Saint-Carné pour un coût de 1 950.00€ HT soit 2 340.00€ TTC.

Missions :

- réalisation d'avant-projet avec estimation sommaire

- réalisation de l'étude projet proprement dite

- consultation restreinte des entreprises en direct

- suivi de la réalisation des travaux et réception

- coordination des travaux en phase chantier.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de travailler avec la société INFRACONCEPT SARL pour le contrat d'études proposé

- AUTORISE le Maire à signer le contrat pour un montant de 1 950.00€ HT soit 2 340.00 € TTC.

2) Arbre des naissances 2021

M. Jean-Marc ROUXEL, Conseiller délégué, présente un devis des Pépinières PRUNIER pour l'acquisition d'un magnolia pour symboliser les naissances de 2021 :

Prix : 210.00 € HT soit 231.00€ TTC.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer le devis proposé.

- URBANISME/ FONCIER/ VOIRIE

1) Cession terrain à l'IME Les Vallées

Suite à une erreur de cadastre, il convient de rétrocéder une bande de terrain de 30m² à l'IME Les Vallées.

M. le Maire propose de vendre cette bande de terrain au prix de 1€ symbolique.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de vendre une partie de la parcelle cadastrée B n° 1218 située dans l'espace réservé inscrit dans le PLUIH au prix de 1€ symbolique à l'Institut Médico-Educatif Les vallées.

- désigne Me PANSART d'Evran en charge de régulariser le dossier de vente.

- dit que les frais d'acte sont à la charge de l'IME Les Vallées.

2) Adressage ZA Guinefort

Dinan agglomération mène actuellement une politique de requalification de ses zones d'activités : adressage, travaux, réaménagement des espaces verts, mise à jour et création de signalétique.

Il y a un besoin d'adressage sur la ZA du Guinefort pour mieux orienter les transporteurs et clients sur la zone d'activités.

Les numéros retenus seront indiqués à long terme sur les bi-mâts en entrée de la zone d'activité.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de donner les adresses suivantes à la ZA du Guinefort comme indiqués sur les plans ci-dessus :

- Allée des Couturiers

- Allée du Maréchal Ferrand

- Rue des Granitiers

- Rue des Compagnons

3) Adressage route de l'Aucherais

Afin qu'il n'y ait plus de confusion d'adresses entre « l'Aucherais » et « route de l'Aucherais », M. le Maire propose de choisir une adresse unique « route de l'Aucherais ».

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'adresse unique « route de l'Aucherais » et la numérotation comme ci-dessus présentée sur le plan.

- ECOLE/ JEUNESSE

1) Examen devis séjour scolaire – classe découverte

Un devis est présenté pour un séjour scolaire au Lac de Guerlédan du mercredi 11 au vendredi 13 mai 2022.

Effectif : élèves= 49 (24 CE2-CM1 et 25 CE2-CM1) – accompagnateurs= 6

Forfait séjour 2022 : 154.50€ par élève et 154.50€ par accompagnateur.

Total pour 49 élèves= 7 570.50€

M. le Maire propose de participer à hauteur de 60 € maximum par élève.

La répartition souhaitée serait : 1/3 pour les parents ; 1/3 pour l'APE, 1/3 pour la commune.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à la sortie scolaire à hauteur de 60 € maximum par enfant.

- DIT que la répartition souhaitée est : 1/3 du prix total par les parents, 1/3 du prix total par la commune et 1/3 du prix par l'APE.

2) Proposition de convention de participation financière à l'ALSH de Quévert

L'ALSH de Quévert en régie municipale est ouvert depuis le 1er janvier 2021 et accueille des enfants de plusieurs communes depuis cette date à divers moments. La commune de Quévert nous présente le bilan de la fréquentation des mercredis depuis l'ouverture de la structure. Il y a une capacité d'accueil de 58 enfants maximum et pour les mois d'octobre à décembre, le centre est au-delà de cette capacité :

Les enfants de Quévert et de Tréllivan, qui a déjà signé cette convention, sont prioritaires et certains sont sur liste d'attente pour les mois à venir.

Pour éviter d'annuler les inscriptions d'enfants des communes qui sont sur liste d'attente, la ville de Quévert souhaiterait rencontrer les communes pour discuter de la signature d'une convention de participation financière.

Pour information, le tarif établi avec Tréllivan lors de la signature de cette convention est de 14€ par jour et par enfant. Ce partenariat permettrait de recruter un animateur supplémentaire et d'assurer l'accueil des enfants.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager une discussion avec la ville de Quévert pour la signature d'une convention de participation financière.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Repas des aînés

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, fait un point sur les inscriptions :

Nombre à emporter : 91

Nombre sur place : 114 (dont élus)

2) Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se fera avec un public, le 11 novembre à 11h30.

Le bar Le Laet's café sera sollicité pour la fourniture du vin d'honneur, servi à l'issue de la cérémonie à l'espace Karnay.

3) Inauguration des différentes réalisations (liaison douce, parcours sportif, entrées de bourg)

Ce sera un samedi entre décembre 2021 et février 2022

Un hommage sera rendu à Christian ROBERT, conseiller municipal, décédé en 2020.

4) Congrès des maires 2021

Le congrès a lieu les 16, 17 et 18 novembre 2021 à Paris.

Le Conseil Municipal autorise l'inscription de M. le Maire et de Fablen Rouffignac, adjoint au maire.

5) Dinan Agglomération : rapport d'activités et de développement durable 2020

Ce rapport est disponible et consultable en mairie.

6) Commission Finances

Vendredi 15 octobre 2021 à 18h00 en mairie

7) Lieu séance Conseil Municipal

Eu égard les meilleures conditions sanitaires, il est décidé de réintégrer la mairie pour le déroulement des séances du Conseil Municipal.

8) Concession cimetière

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, explique que la concession n° 1174 CARMOY est à l'état d'abandon depuis de nombreuses années.

Un courrier a été envoyé aux descendants.

La majorité des descendants directs et indirects sont d'accord pour abandonner la concession.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre la concession n° 1174.

9) SDE- Fourniture électricité éclairage public.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement d'achat énergie porté par le SDE 22, le marché de fourniture portant sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2024 a été attribué par la CAO du SDE22.

Voici la liste des titulaires retenus suivants les différents lots, conformément aux critères d'attribution indiqués dans les pièces du marché :

- Pour le lot 1 (sites d'une puissance inférieure à 36 kVA) : EDF a présenté l'offre la plus avantageuse

- Pour le lot 2 (sites d'une puissance supérieure à 36 kVA) : EDF a présenté l'offre la plus avantageuse

- Pour le lot 3 (Haute Valeur Environnementale) : l'entreprise VOLTERRES a présenté l'offre la plus avantageuse

Concernant les sites intégrés dans les lots 1 et 2, le marché prévoit une option qui certifie que l'énergie consommée par le site est d'origine renouvelable via des garanties d'origine standard, proposée via un surcoût unitaire par la fournisseur :

Pour les lots 1 et 2 le surcoût est :

- Pour 2022 : 1.46€/MWh

- Pour 2023 : 1.52€/MWh

- Pour 2024 : 1.59€/MWh

La commune est interrogée pour savoir si elle participe ou non à cette option et pour quels sites.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à cette option pour le lot 1 et le lot 2.

Fin du Conseil Municipal à : 22h47

Prochain Conseil Municipal le : jeudi 4 novembre 2021 à 20h30

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 4 NOVEMBRE 2021

- FINANCES

1) Taxe d'aménagement : changement du taux pour la Zone Artisanale
M. le Maire rappelle le taux en vigueur pour la taxe d'aménagement sur la zone artisanale : 1.5%.

M. le Maire propose d'augmenter la taxe d'aménagement de la zone artisanale à 3%.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement de la zone artisanale de Saint-Carne à 3% à compter du 01/01/2023 pour les parcelles situées en zone 1AUy2 et Uy2 :

- Parcelles A 550, A 549, A 760, A765, A 759, A 758, A 1120, A 1121, A 702, A 701, A 962, A 969, A 968, A 967, A 964, A 965, A 821, A 767, A 744, A 740, A 737, A 902, A 966, A 899, A 894, A 903, A 898, A 897, A 739, A 745, A 746, A 1016, A 706 et A 709.

2) Subvention associations : achat boissons et sapins à l'APE

M. le Maire explique que la commune avait offert un pot à l'occasion du départ du directeur de l'école en juin dernier.

Il propose de verser une subvention de 28€ à l'APE en règlement des boissons.

En outre, il propose d'acquérir des sapins de Noël auprès de l'APE en versant une subvention de 52 €.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De verser une subvention de 28€ correspondant à l'achat de boissons

- De verser une subvention de 52€ correspondant à l'achat de 2 sapins.

3) Décision modificative de budget n°2

Afin de pouvoir régler certaines factures au chapitre 21, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Chapitre 23 – dépenses Investissement : -40 000€

Chapitre 21- dépenses investissement : + 40 000€

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°2 ci-dessus exposée.

4) Convention de participation financière relative à l'utilisation du complexe sportif de Quévert

M. le Maire expose la convention proposée par la ville de Quévert pour l'utilisation du complexe sportif :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention proposée et AUTORISE le maire à la signer.

5) Recensement de la longueur de la voirie communale

M. le Maire rappelle la longueur de la voirie communale : 25 856 mètres linéaires (cf. délibération du 02/10/2019).

M. le Maire propose d'intégrer à la voirie communale :

- Voirie à la zone artisanale : 851 mètres linéaire

- Voirie des Blés d'Or : 216 mètres linéaire

- Liaison douce portes Fleuries : 125 mètres linéaire

- Rue des Saules à la Rue des Roseaux : 54 mètres linéaire

- Liaison douce la Boulais à la Croix de Pierre : 1 400 mètres linéaire

Soit 2 646 mètres linéaires supplémentaires

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer les 2 646 mètres à la voirie communale, ce qui la porte à 28 502 mètres linéaires au total.

6) Compte-rendu commission finances du 15/10/2021.

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, expose le résultat du budget au 20/09/2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	369 089 72 €	129 970 18 €
Recettes	615 192 52 €	303 914 01 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

7) Rapport de la CLECT

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, présente le rapport de la CLECT d'octobre 2021 « Impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion ».

Il rappelle que suite à l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de 2017, Dinan Agglomération se doit de recalculer des attributions de compensation.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que, pour la commune de Saint-Carne, il est d'accord sur le reversement d'une attribution de compensation négative sur les bases de la taxe d'habitation de 2017 (- 10497€). Il reste une attribution de compensation positive de 7 658€.

- DIT qu'il est défavorable au calcul des attributions de compensations positives sur les bases de 2020. Cela revient à redonner de la dynamique fiscale à ces communes, sachant qu'elles en auront une chaque année, alors que les communes ayant baissé leur taux n'en n'auront pas.

8) Prix location salle Karnay association yoga et salsa 2021/2022

M. le Maire propose de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour 2 associations :

- 300€ pour l'association Samana (yoga) pour l'utilisation de l'espace Karnay pour 3 cours par semaine pour l'année scolaire 2021/2022

- 750€ pour l'association MUEVE TE pour l'occupation de l'espace Karnay pour 2 cours par semaine pour l'année scolaire 2021/2022

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les propositions de tarifs de M. le Maire

- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle correspondantes.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Examen devis accessibilité (bornes)

M. le Maire propose d'acquérir du mobilier urbain pour améliorer l'accessibilité de la mairie :

Devis de l'entreprise « L'Atelier Urbain » de Broons :

⊗ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise « Atelier Urbain » pour un montant TTC de 5 100.24€

- DECIDE de retenir l'option des LED pour 12 bornes : 49.28€ HT x12 = 591.36 € HT

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

2) Restaurant scolaire : retour sur la première réunion avec l'architecte Réunion de présentation de l'équipe de l'architecte COLAS-DURAND le 18/10/2021 en mairie :

Modifications :

- Déplacement du bureau du directeur d'école et du préau

Etude de sols à faire

Rappel des différentes phases :

- APS (Avant Projet Sommaire) – le projet est plus détaillé que l'esquisse – c'est à ce moment que sera lancé les appels d'offres pour le bureau de contrôle et le SPS.

- Avant Projet Définitif (APD) – il y aura une notice architecturale et technique ; un descriptif du projet sur lequel l'architecte s'engage – rédaction du CCTP (cahier des clauses techniques et particulières) – estimatif du montant des travaux- le Conseil Municipal validera le montant de l'APD –

- Permis de construire déposé une fois APD validé
- Phase Pro : plus de détails du projets ; plans au 50ème (associer l'OPC SCOPI à ce stade)

- Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour le lancement de l'appel d'offres pour chaque lot de travaux Parvis commun devant le restaurant scolaire et l'IME.

Réseau chaleur : électrique ou pompe à chaleur – partir sur la RT 2021 avec des options « énergies passives »

Prévoir une réunion avec architecte, commune, IME, CEP pour harmoniser projets Ime et restaurant scolaire et échanger sur le réseau chaleur.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

3) Maison du 7 rue de l'église : devis mise aux normes électricité et entretien chaudière

M. le Maire explique que la mise aux normes de l'électricité devait être accomplie avant la conclusion de la convention d'occupation précaire pour la maison du 7 rue de l'église, et ce, conformément au diagnostic qui avait été réalisé.

Dns le cadre des ses délégations, M. le Maire a signé un devis pour la mise en sécurité de cet immeuble avec l'entreprise ARMOR ELP de Trévron pour un montant HT de 2 050.96 €.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette décision.

4) Informatique : contrat de surveillance des sauvegardes, anti-virus et mises à jour

M. le Maire présente un devis de Bis Informatique pour un contrat de surveillance des sauvegardes, des antivirus et des mises à jour, pendant 1 an, 1 fois par mois.

Coût HT= 660.00€, soit 792.00€ TTC.

Il présente également un devis pour l'acquisition d'un NAS garantissant une meilleure réalisation des sauvegardes : coût : 855.00€ HT soit 1 026.00€ TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer les 2 devis (792.00€ TTC et 1 026.00€ TTC) avec l'entreprise Bis informatique.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Mise en oeuvre du télétravail et indemnisation

M. le Maire explique que certains agents télé-travaillent pour certains dossiers.

Une indemnisation doit être fixée par le Conseil municipal.

M. le Maire propose : 2.50€ par jour.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe du télétravail

- FIXE l'indemnisation par jour à 2.50€

2) Nouvelles conditions contrat-groupe statutaire

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du centre de gestion 22 présentant les nouvelles conditions du contrat-groupe statutaire :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

- ECOLE/ JEUNESSE

1) Compte-rendu du Conseil d'école du 19/10/2021

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu du Conseil d'École du 19/10/2021 :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations

- RAPPELLE que le Conseil d'école ne donne que des avis et des suggestions. Ces avis et ces suggestions sont étudiés en Conseil Municipal qui est l'organe délibérant de la collectivité.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Location garage du 7 rue de l'église

M. le Maire propose de louer le garage pour 30€/mois.

Il propose également de demander un t dépôt de garantie des 500€ pour la location de la maison 7 rue de l'église.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que le garage situé sur le terrain du 7 rue de l'église sera loué pour 30€ par mois aux locataires de la maison du 7 rue de l'église.

- DIT que la commune de Saint-Carné encaissera un dépôt de garantie de 500€ pour la maison du 7 rue de l'église.

2) Bilan Repas des aînés

Le repas a été un succès.

La facture à régler par la commune à DSP traiteur est de : 3 955.26€ TTC.

3) Cérémonie du 11 novembre

Le jeudi 11 novembre à 11h30.

Un vin d'honneur sera servi à l'espace Karnay : Pass sanitaire obligatoire

Masques obligatoires pendant la cérémonie.

4) Congrès des maires 2021 – Mandat spécial au quatrième adjoint – Remboursement frais de déplacement

M. Fabien ROUFFIGNAC, quatrième adjoint, participera au congrès des maires à Paris, les 16, 17 et 18 novembre 2021.

Il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater le quatrième adjoint de participer à cet évènement et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des frais kilométriques de la fonction publique territoriale.

M. Fabien ROUFFIGNAC ne participe pas au vote.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- MANDATE le Quatrième Adjoint à participer au congrès des maires à Paris les 16, 17 et 18 novembre 2021.

- AUTORISE la prise en en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base du tarif kilométrique de la fonction publique.

5) Conventions avec la CAF et la MSA : transmission des données à caractère personnel relatives au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité.

Depuis la loi du 28 mars 1882, il incombe au maire d'établir la liste des enfants soumis à l'instruction obligatoire sur le territoire de sa commune. En application de l'article L.131-6 du code de l'éducation, chaque année scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'instruction obligatoire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde. A cette fin, le maire peut mettre en oeuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel afin de procéder au recensement des enfants en âge scolaire domiciliés dans sa commune.

Il convient d'autoriser le maire à signer les 2 conventions.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer ces conventions.

Fin du Conseil Municipal à : 23h35

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 1er décembre 2021 à 20h30.

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 01er décembre 2021

- FINANCES

1) Tarifs municipaux 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs municipaux 2022 comme suit :

2) Décision modificative de budget n°3

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget (172.81€) au compte 1641 (remboursement capital emprunt) pour payer la dernière échéance du prêt pour la voirie : 1750€.

Cela s'explique par une légère hausse du montant du remboursement du capital du prêt de la salle (+ 218, 97€ au compte 1641). Hausse dû à la variation du taux du livret A sur lequel est indexé le prêt. Afin de pouvoir mandater cette dernière échéance, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 2111 (terrain) – dépenses Investissement

- 200.00€

Compte 1641 (remboursement capital)- dépenses investissement +200.00 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°3 ci-dessus exposée.

3) Restauration retable majeur et vierge à l'enfant : subvention du Département

M. le Maire explique qu'une subvention de 2 429.00€ a été attribuée par le département pour la restauration de la Vierge à l'Enfant et l'étude du retable central :

- 571.60€ pour la restauration de la vierge à l'enfant (2 858€ HT de travaux)

- 1 857.20€ pour l'étude du retable central (coût de l'étude 18 572.00€ HT)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information.

4) Projets 2022 pour Budget Primitif 2022

M. le Maire expose les projets d'investissements qui pourraient être inscrits au Budget Primitif 2022 :

- Illuminations de Noël : 2 000.00 €

- Panneau d'informations lumineux : 10 000€

- Voirie : 10 000€ + report de 2020

- Accessibilité : 2 000€

- Liaison douce limite de Trélivan : 24 000€

- Mobilier mairie

- Standard téléphonique

- Restaurant scolaire : maîtrise d'oeuvre et travaux

- Salle karnay : ballon eau chaude

- Structure jeux école

- Foyer foot

- Restauration Vierge à l'enfant et étude/travaux retable central

- Portes bibliothèque et mairie

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire ces projets au Budget Primitif 2022.

5) Location salle Karnay pour Association des Donneurs de sang L'association des Donneurs de Sang du secteur doit faire son Assemblée Générale à l'espace Karnay le 05/02/2022.

M. le Maire propose d'accorder la gratuité de la salle à cette association pour la tenue de leur AG.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE la gratuité de la salle à l'association des Donneurs de sang pour la tenue de leur Assemblée Générale.

credi 12 Janvier 2021 à 20h30.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

2) Voirie 2022 : Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec Dinan Agglomération et choix des travaux : Route des Villots

VU l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, qui précise en son article 1 :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux,

Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale,

Aussi, afin de faciliter et de rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes signataires de ladite convention.

- Etude de propositions de Dinan Agglomération

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser par le service voirie de Dinan agglomération la réfection de la route des Villots pour un montant estimé à 6 877.50€ TTC (la TVA sera pris en charge par Dinan Agglomération) au titre des travaux d'investissement de voirie 2022.

- DIT que cette dépense de 6 877.50€ TTC (sans la TVA) pour la route des Villots sera inscrite en section d'investissement du budget 2022.

3) Communication : application Panneapocket

M. Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au maire, présente aux élus l'application PanneauPocket.

C'est une application d'alertes et d'informations pour les habitants. Les habitants reçoivent une notification sur leur téléphone dès que la mairie émet une information sur l'application.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire à 1 an d'abonnement au tarif de 230.00€ TTC.

4) Liaison douce limite Trélivan

M. le Maire présente l'estimatif du coût des travaux réalisé par INFRACONCEPT pour la réalisation d'une liaison piétonne en limite de Trélivan :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'estimatif de la séquence 1 (Tranche ferme seulement).

- AUTORISE le maître d'oeuvre INFRACONCEPT à demander une offre de prix à l'entreprise qui réalise la liaison piétonne côté Trélivan.

5) Acquisition standard téléphonique

M. le Maire explique que la mairie et l'école connaissent des problèmes récurrents de téléphonie.

La société Iteos de Taden, société de téléphonie et réseaux a été sollicitée pour un devis.

Cette société a installé le standard de la commune de Taden .

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre pour la mairie et l'école avec achat de matériel soit :

Devis « mairie » : 1 426.40€ HT pour l'installation du standard et

l'achat du matériel et 124.00€ HT pour l'abonnement mensuel

Devis « école » : 1 405.20€ HT pour l'installation du standard et

l'achat du matériel et 142.00€ HT pour l'abonnement mensuel

- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

6) Projet acquisition table et chaises salle du Conseil

M. le Maire présente un devis de la société OUEST COLLECTIVITES pour l'acquisition de tables et chaises pour la salle du conseil municipal pour un montant de 11 000.00€ HT.

DEVIS ITEOS					
REF	QUANTITE	UNITE	PREVUS	REMARQUES	REMARQUES
0001	100	CHAISE	100,00	CHAISES PLASTIQUES	CHAISES PLASTIQUES
0002	100	TABLE	100,00	TABLES PLASTIQUES	TABLES PLASTIQUES
0003	100	CHAISE	100,00	CHAISES PLASTIQUES	CHAISES PLASTIQUES
0004	100	TABLE	100,00	TABLES PLASTIQUES	TABLES PLASTIQUES
TOTAL			400,00		

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis de la société OUEST COLLECTIVITES pour un montant de 11 000.00 € HT.

- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

7) ACQUISITION MOBILIER SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que des crédits budgétaires sont prévus en investissement au BP 2021 pour du mobilier à l'école : 5 000€

L'école présente un devis de l'entreprise MANUTAN Collectivités pour du mobilier de classe :

- 30 tables individuelles

- 30 casiers scolaire en métal

- 30 chaises

- 1 repose-pied

Total = 3 755.34€ HT soit 4 506.41€ TTC

Il restera 285.77€ qui sera utilisé pour du mobilier chez IKEA.(un banc avait été acheté en février 2021)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de 4 506.41€ TTC de l'entreprise MANUTAN Collectivités pour la fourniture de meubles scolaires.

8) ACQUISITION DETECTEURS DE CO2 POUR ECOLE et TRIFLASH VEHICULE COMMUNAL

M. le maire présent le devis de l'entreprise SIGNALS :

- 6 détecteurs de co2 = 1 016.94€ HT

- 1 triangle led pour kangoo= 441.00€ HT

- 1 plaque de fixation= 38.70 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise SIGNALS pour un montant de 1 496.64€ HT soit 1 796.26€ TTC.

- ECOLE/ JEUNESSE

1) Convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

Projet de convention :

Article 1 : Objet

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

Plusieurs enfants domiciliés à Saint-Carné fréquentent régulièrement ce service.

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de Saint-Carné de réserver un nombre de places pour les enfants domiciliés dans sa commune.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour la période allant du 1er janvier au 26 août 2022.

Article 3 : Participation financière

La commune de SAINT-CARNÉ s'engage à verser une participation de 14 € par journée et par enfant.

Cette participation sera versée sur une base de 3 enfants pour les mercredis et 6 enfants pour les périodes de vacances solaires.

Considérant les éléments ci-dessus, le montant de la participation financière due par la commune de Saint-Carné pour la période du 1er janvier au 26 août 2022 est la suivante :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} janvier au 6 juillet 2022	3	23	14 €	966.00 €
Vacances d'hiver 2022	6	10	14 €	840.00 €
Vacances de printemps 2022	6	9	14 €	756.00 €
Vacances d'été 2022 Du 8 juillet au 26 août	6	34	14 €	2 856.00 €
TOTAL				5 418.00 €

Il est précisé que les familles domiciliées à Saint-Carné fréquentant l'ALSH de Quévert bénéficieront en contrepartie du tarif commune.

Article 4: Facturation

La commune de Quévert émettra les titres correspondants, qu'elle adressera à la commune de Saint-Carné.

Article 5 : Litige

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention est porté, à défaut de solution amiable, devant le Tribunal Administratif de RENNES.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention proposée par la ville de Quévert relative à la participation financière de Saint-Carné pour le fonctionnement de l'ALSH de Quévert, pour la période du 01er janvier au 26 août 2022.

- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Conseiller numérique

Fabien ROUFFIGNAC et Lilliane SIMON sont désignés référents communaux.

2) Maison 7 rue de l'église - Retour BV bailleur social La Rance

Réunion avec M. le Maire le 29/11/2021.

La Rance confirme sa proposition à savoir :

- La création de 7 logements : 2 dans la maison d'habitation, 5 sur le terrain.

- La Rance verse à la commune 5 000€ par logement soit 35 000€.

- La commune achète la maison et le terrain à l'EPF (220 000€ + frais annexes)

Fin du Conseil Municipal à : 23h56

Tarifs municipaux

		Tarifs 2022			TARIFS 2022
Location de la salle communale			Cantine scolaire		
Caution sans matériel			Enfant domicilié sur la commune		
Caution avec matériel (sono, vidéoprojecteur, écran)			Enfant domicilié hors commune		
Habitant de la commune			Enseignant		
Week-end de 2 jours			Personnel communal		
Week-end de 3 jours			Repas enfant Calorguen		
Week-end de 4 jours			Repas enseignant Calorguen		
Habitant hors commune			Concessions funéraires		
Week-end de 2 jours			15 ans		
Week-end de 3 jours			30 ans		
Week-end de 4 jours			50 ans		
Soirée dans la semaine			Colombarium		
Vin d'honneur			6 ans		
Location matériel (sono, vidéoprojecteur, écran)			10 ans		
Location housse mange-debout (10 housses)			15 ans		
Flûte à champagne			20 ans		
Vaisselle habitant de la commune			25 ans		
Vaisselle habitant hors commune			Cavurne		
Location salle associative pour réunions			15 ans		
Location de la cuisine			30 ans		
1 journée/mois			50 ans		
2 journées/mois					
4 journées/mois			TARIFS CANTINE FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION DU 07 JUILLET 2021		
Location foyer du foot pour les habitants de la commune			Tranche		
Garderie			Quotient familial		
3 ou 4 jours par semaine			Repas élève de l'école Norbert Guillon de Saint-Carné		
1er enfant			1		
2ème enfant			De 0 à 800€		
3ème enfant			2		
1er enfant			De 800€ à 1 200€		
2ème enfant			3		
2ème enfant			De 1 200€ à 1 500€		
3ème enfant			4		
3ème enfant			Plus de 1 500€		
Une journée					
Une demi-journée					
Accueil du mercredi					

Rappel des dates des élections

Dates et périodicité des élections politiques			
Election	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Présidentielle	1 ^{er} tour : 10 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
	2 ^d tour : 24 avril 2022		
Législatives	1 ^{er} tour : 12 juin 2022	Juin 2017	5 ans
	2 ^d tour : 19 juin 2022		
Européennes	2024	Mai 2019	5 ans
Municipales	2026	Mars et juin 2020	6 ans
Départementales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans
Régionales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans



BONNES FÊTES